Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261102-CCAS_2026_02_03-DE

Département d'Ille et Vilaine
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune du Val d'Ille-Aubigné

Date de convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 2 novembre à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Président.

Assistaient à la séance : M. Lionel HENRY, Mme Stéphanie AMINOT, Mme Morgane CALVEZ Mme Carole DORVAL, M. Matthieu DAY, Mme Martine PIROT, Mme Anne MARGOLIS, Mme Catherine BEAUDE, M. Olivier CROLUS, M. Daniel LOUVET.

Excusés : M. Didier ECHELARD

Secrétaire de séance : Mme Morgane CALVEZ

N° 2026-01-03 :	**Lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux**
Rapporteur :	**M. HENRY**

Conformément à l'article R. 123-1 du Code de l'action sociale et des familles, modifié par le décret n°2016-824 du 21 juin 2016, le Centre Communal [ou Intercommunal] d'Action Sociale est tenu de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la population au cours de la première année qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

L'ABS constitue un outil d'aide à la décision incontournable. Elle permet de dresser un diagnostic sociodémographique précis du territoire, d'identifier les besoins prioritaires des habitants (petite enfance, jeunesse, familles, seniors, précarité, logement) et de définir les orientations stratégiques de la politique sociale locale pour la durée du mandat.

Délibération

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261102-CCAS_2026_02_03-DE

Après délibération, le conseil d'administration, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux
- **VALIDE** le calendrier prévisionnel de réalisation et la méthodologie retenue de régie interne
- **AUTORISE** la création d'un comité de pilotage chargé de suivre l'avancement des travaux, associant des élus et des partenaires institutionnels ou associatifs

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 3 novembre 2026.

Fait le 3 novembre 2026

Le Président,

Lionel HENRY